



★ 0 0 1 0 3 9 2 ★

3

REGISTRE DES MARIAGES

A

CÉLÉBRÉS

dans l'arrondissement d'état civil de *Trey.*

LE DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

déclare

que le présent registre renferme *deux cents pages.*

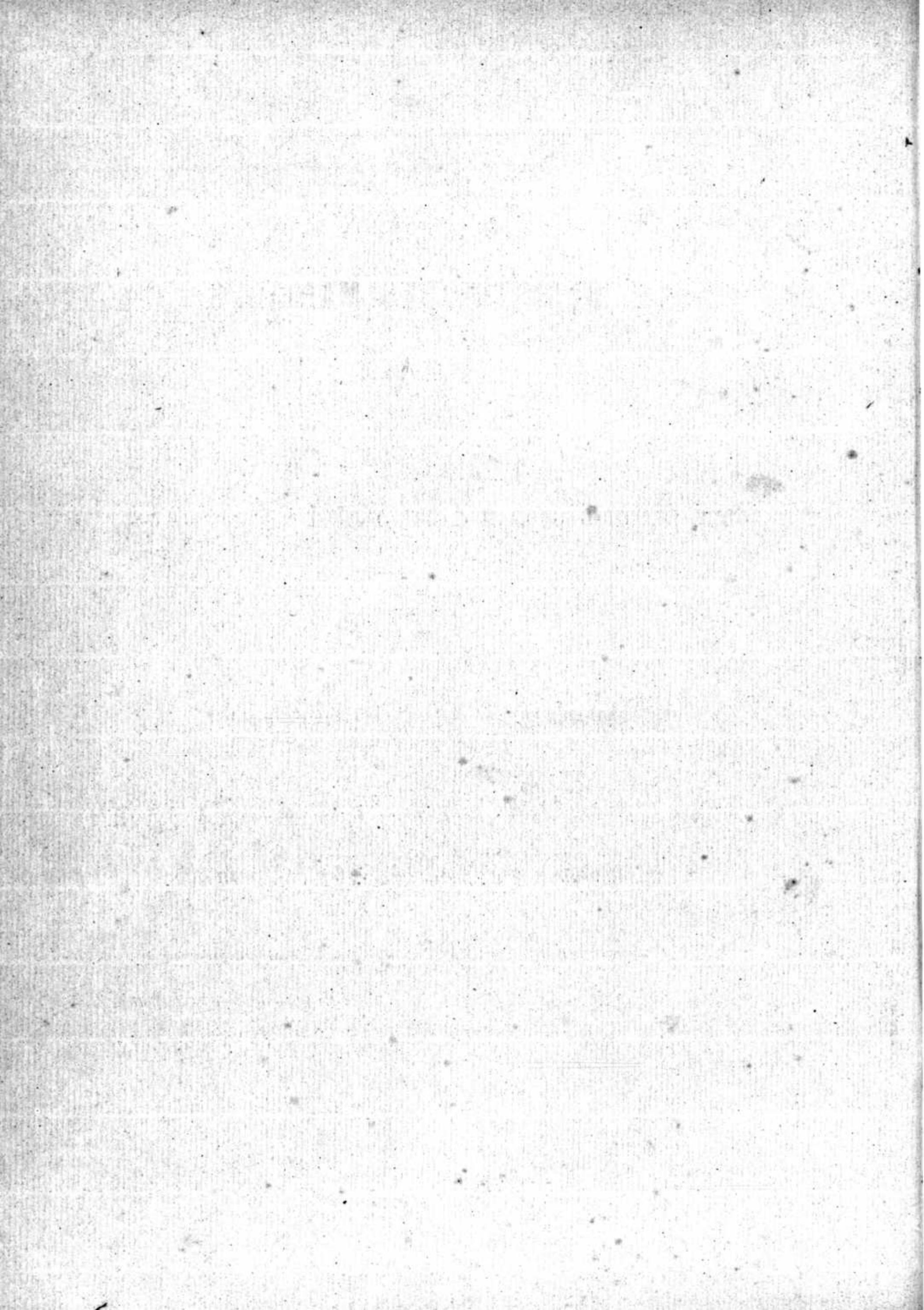
Lausanne, le *20 décembre* 1913.

Pour le Département :

Le Chef du service de police,

H. Fiaux





Registre des mariages A.

No 1.
Estoppey
et
Güring

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Estoppey Charles Fritz
veuf de Cécile Adèle née Guring

originaire de Trey domicilié à
Trey né à

Fluviert le premier mai
mil huit cent cinquante fils de

défunt Samuel Jeanmit Estoppey et de
Louise Nanette née Adolot

2. Güring Marie Louise
célibataire

originaire de Biemme domiciliée à
Laltrigen près Nidau née à

Bienne le vingt quatre Décembre
mil huit cent cinquante neuf fille de

défunt Alexandre Guring et de
dépente Louise née Grand

Comme témoins : 1. Henri Vuagnaud à Trey
2. Fritz Estoppey domicilié à Biemme

Les publications ont eu lieu à Trey le six huit janvier
à Biemme et à Nidau le six neuf du même
mois mil neuf cent quatorze,

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trey le 6 février 1914.

Pièces déposées :

Certificats de publication
à Biemme, Nidau & Trey

Les époux :

Fritz Estoppey

Marie Estoppey
Les témoins :

Henri Vuagnaud
Fritz Estoppey

Communiqué à l'officier de l'état civil
à Biemme & Nidau.

L'officier de l'état civil :
C. Rauber

N° 2.
Guillard
et
Cornamusa

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Guillard César Auguste
Célibataire

Jardinier
originaire de Bex domicilié à
Saubanne né à

Carouge, rue St. Sigismond le seize septembre
mil huit cent vingt un fils de

Auguste Guillard, agriculteur et de
Eugénie Marie Turvet

2. Cornamusa Aimée Blimence
Célibataire

Ménagère
originaire de Grey domiciliée à
Grey née à

Peigneux le trois octobre
mil huit cent vingt trois fille de

Arnold Frédéric Cornamusa, agriculteur et de
Céline Hélène nie Witt (de Peigneux)

Comme témoins :
1. Julien Crausaz, cantonnier
2. Aimée Crausaz, ménagère Grey

Les publications ont eu lieu à Grey & à Bex le douze
& quatorze octobre mil neuf cent quatorze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grey le 2 novembre 1914.

Pièces déposées :

Certificats de publications
de Bex & Grey.

Les époux :

Guillard César
Aimée Blimence Guillard.

Les témoins :

Julien Crausaz
Aimée Crausaz

L'officier de l'état civil :

Cornamusa
Tumpke

Registre des mariages A.

N° 3.
Lavanchy
et
Cornamusat

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Lavanchy Jules
Célibataire
agriculteur
originaire de Forel & Savigny domicilié à
Granges sous Trey né à
Granges sous Trey le vingt un septembre
mil huit cent nonante un fils de
Lavanchy François Louis, décédé et de
Marie Louise née Gobat & Cornaux Claude

2. Cornamusat Rachel Susanne Eugénie
Célibataire
ménagère
originaire de Trey domiciliée à
Granges sous Trey née à
Granges sous Trey le premier mai
mil huit cent nonante quatre fille de
Cornamusat Daniel et de
Eugénie née Wist, sa femme, décédée.

Comme témoins :
1. Auguste Thonney à Trey
2. Reni Fague instituteur à Trey

Les publications ont eu lieu à Trey le six décembre & à
Savigny le douze du même mois. mil neuf
cent quatorze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trey le 26 décembre 1914.

Pièces déposées :
Certificats de publication
de Trey & Savigny

Les époux :
Jules Lavanchy
Rachel Cornamusat

Les témoins :
Aug. Thonney, Trey
R. Fague, instit.

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Savigny

L'officier de l'état civil :
Cornamusat

Certificat de Cloture
Le N° 3 ci la page 3, est celui
de la dernière inscription faite
l'année 1914. Les deux doubles sont
conformes, ce que nous certifions
Trey, le 31 décembre 1914.
L'officier de l'état civil
Cornamusat

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000

No

~~Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :~~

1. Le présent registre, à la page 4, ne renferme aucune inscription pour l'année 1915. Les deux doubles sont originaire de conformes, ce que nous certifions. domicilié à Grey, 31 décembre 1915 né à l'officier de l'état civil: mil cent Car Crausaz. fils de et de

Certificat de clôture.

2. Un double des années 1914 et 1915 a été remis à l'autorité cantonale le 3 janvier 1916. domiciliée à Grey, 3 janvier 1916 née à l'officier de l'état civil: mil cent Car Crausaz. fille de et de

Comme témoins : 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

~~Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.~~

le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

Vu le 24. I. 1916
Hel Popfer
F. Lornemann

Registre des mariages A.

N^o 1.
Crot
et
Duruy

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Crot Edouard Henri, dit Pierre
célibataire
agriculteur
originaire de Prix & Savigny domicilié à
Sampigny né à
Sampigny le sept juillet
mil huit-cent nonante quatre fils de
Henri Edouard Crot, agriculteur et de
Louise Marie nie Craubaz à Sampigny

2. Duruy Julie Augusta
célibataire
ménagère
originaire de Cronay domiciliée à
Grey née à
Grey le sept août
mil huit-cent nonante sept fille de
Julien Jules Duruy, agriculteur et de
Marie nie Craubaz

Comme témoins : { 1. Paul Craubaz, agriculteur à Grey
2. Constant Craubaz, agriculteur à Grey

Les publications ont eu lieu à Sampigny le cinq à Grey
le six à Savigny & Cronay, le sept
à Prix, le huit-mars mil neuf-cent seize

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grey le 4 avril 1916.

Pièces déposées :
Certificats de publication
de Sampigny & d'autorisation
des parents de la
filles

Les époux :
Crot Edouard Henri
Julie Augusta Crot.

Les témoins :
Paul Craubaz
Craubaz Constant

L'officier de l'état civil :
Craubaz
Prêtre

Communiqué aux bureaux de
l'état civil de Cully et
de Savigny

N° 2.
Mumenthaler
Von Dach

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Mumenthaler Alfred, agriculteur
Célibataire

originaire de Nrachtwald 1^{er} Canton de Berne domicilié à
Oranget sous Grey né à
St. Sulpice 1^{er} Canton de Berne le vingt huit août

mil huit cent huitante quatre fils de
Gottfried Mumenthaler et de
Pauline nie Pauli à Guggisberg.

2. Von Dach, Elite minajère
Célibataire

originaire de Essel 1^{er} Canton de Berne domiciliée à
Oranget sous Grey née à
Worben 1^{er} Canton de Berne le quatorze juin

mil huit cent huitante huit fille de
Benedict Von Dach et de
Elite nie Niekler, la femme à Worben

Comme témoins : } 1. Henri Fagou, Institutur à Grey
2. Alfred Cornamusez, agriculteur à Grey

Les publications ont eu lieu à Grey le trois mai et à
Nrachtwald le quatre du même mois mil
neuf cent seize

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grey le 19 mai 1916.

Pièces déposées :

Certificats de publication
de Nrachtwald au Grey

Les époux :

Alfred Mumenthaler
Elise von Dach

Les témoins :

H. Fagou
Alfred Cornamusez,

Communiqué au Bureau de l'état
Civil de Diergraben

L'officier de l'état civil :
Alfred Mumenthaler

Vu le 15.4.17
F. Cornamusez

Certificat de clôture.

Le numéro 2 à la page 6
est celui de la dernière
inscription de l'année
mil neuf cent seize.
Les deux doubles du
présent registre sont
conformes, ce que nous
certifions.

Grey, 31 décembre 1916.
L'officier de l'état civil
Car Crausaz.

Un double a été remis
le 8 janvier 1917 à
l'autorité cantonale.
L'officier de l'état civil
Car Crausaz.

Grey, 8 janvier 1917.

Imprimerie Vuodaise, Lausanne, 3000 f. d.

Registre des mariages A.

N° 1.

Cornamusaz

et

Pittet.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Cornamusaz Ernest

Agriculteur,

Célibataire

originaire de Grey. domicilié à

Grey. né à

Sayerne le douze février

mil huit cent quatre-vingt-cinq. fils de

François-Rodolphe Cornamusaz, décédé et de

feue Julie, née Petter.

2. Pittet Rose-Louise.

ouvrière de manufacture de cigares

Célibataire

originaire de Seigneux. domiciliée à

Grey. née à

Grey. le huit avril

mil huit cent quatre-vingt-six. fille de

Constant Pittet et de

Anna, née Cornamusaz.

Comme témoins : { 1. Mau Frédéric, agriculteur à Grey
2. Pittet Emma, ménagère à Grey

Les publications ont eu lieu à Grey le 30 novembre et à Seigneux le 2 décembre 1916.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grey le deux janvier mil neuf cent dix sept.

Pièces déposées :

Acte de naissance du fiancé.

Acte de publication de

mariage de Grey

acte de publication de ma

riage de Seigneux.

Promesse de mariage.

Les époux :

Ernest Cornamusaz
Cornamusaz Rose Louise née Pittet

Les témoins :

Frédéric Mau.
Emma Pittet.

L'officier de l'état civil :

Car Trausaz

Communiqué au bureau de
l'Etat Civil de Yillayel.

N^o 2.
Borcard
et
Cornamusaz.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Borcard Louis-François,
Célibataire,
Employé de Banque
originaire de Châtelard domicilié à
Cazel sur Clarens né à
Cazel le trente mai
mil huit cent quatre-vingt onze fils de
Louis-Vincent Borcard, agriculteur et de
Marie-Louise, née Parisod, à Cazel.

2. Cornamusaz Elise, dite Lucie,
Célibataire,
Ménagère
originaire de Trey, domiciliée à
Trey, née à
Trey, le seize mai
mil huit cent quatre-vingt seize fille de
Louis Cornamusaz, décédé, et de
Eugénie, née Césarzens à Trey.

Comme témoins :
1. Borcard Louis agriculteur à Cazel
2. Magniaux Henri agriculteur à Trey.

Les publications ont eu lieu à Châtelard le six et
à Trey le sept mars mil neuf cent dix-sept.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trey, le quatorze avril mil neuf cent dix-sept

Pièces déposées :

Certificat de publication.

Les époux :

Borcard Louis
Lucie Borcard
née Cornamusaz

Les témoins :

Ami Borcard
Henri Magniaux

L'officier de l'état civil :

Ch. Causaz.

Communiqué au Bureau de
l'Etat Civil à
Montreux.

Registre des mariages A.

N° 3.
Cornamusaz
et
Dupraz.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Cornamusaz Alfred, _____
Célibataire, _____
Agriculteur, _____
originaire de Grey, _____ domicilié à
Grey _____ né à
Grey _____ le deux janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-six (1886) fils de
François-Daniel Cornamusaz _____ et de
dépunte Marianne, née Jaquier _____ à Grey. _____

2. Dupraz Marie-Angèle, _____
Célibataire, _____
Ménagère, _____
originaire de Middel, _____ domiciliée à
Grey _____ née à
Middel _____ le neuf juillet _____
mil huit cent quatre-vingt dix-sept fille de
Sévère Dupraz _____ et de
Marie-Albertine née Fragnière _____ à Middel. _____

Comme témoins : { 1. Crausaz Julien, Agriculter à Grey
2. Cornamusaz Ernest, Agriculter à Grey.

Les publications ont eu lieu à Grey le trois et à
Middel le cinq avril mil neuf cent dix-
Sept. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grey, le cinq mai mil neuf cent dix-sept

Pièces déposées :

- 1 Promesse de Mariage.
- 2 Acte de naissance de la fiancée.
- 3 Autorisation du père de la fiancée p^r Contracter mariage.
- 4 Acte de publication de mariage de Grey.
- 5 Acte de publication de mariage de Middel.

Communiqué à l'Etat Civil
de Middel.

Les époux :

Cornamusaz Alfred.
Cornamusaz Angèle
née Dupraz.

Les témoins :

Julien Crausaz
Ernest Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

Car Crausaz

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

N^o 4
Fague
et
Caillet.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Fague Charles René
Célibataire,
Instituteur,
originaire de Crey, domicilié à
Crey, né à
Savigny le vingt et un mars
mil huit cent quatre-vingt-dix fils de
Charles Fague et de
Fanny née Jaques à Savigny

2. Caillet Susanne Esther
Célibataire,
Ménagère,
originaire de Crey et Maracon, domiciliée à
Crey, née à
Crey le seize janvier
mil huit cent quatre-vingt-dix-huit fille de
Henri Caillet et de
Marie-Louise née Caillet à Crey

Comme témoins :
1. Fague Charles Instituteur à Savigny
2. Caillet Henri Agriculteur à Crey

Les publications ont eu lieu à Crey le 30 et à Maracon le 31 juillet 1917.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Crey, le huit septembre mil neuf cent dix sept

Pièces déposées :

1. Acte de naissance du fiancé
2. Promesse de mariage.
3. Autorisation du père de la fiancée pour contracter mariage
4. Acte de publication de mariage de Crey
5. Acte de publication de Maracon.

Communiqué au bureau de
l'état civil à Salégny

Les époux :

Reni Fague
Susanne Fague née Caillet

Les témoins :

Ch. Fague
Henri Caillet

L'officier de l'état civil :

Car Crauway

Registre des mariages A.

N^o 5.
Crausatz
et
Röd.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Crausatz Jules César
celibataire
agriculteur
originaire de Corey domicilié à
Corey né à
Corey le vingt janvier
mil huit cent quatre vingt quatre fils de
Jules Crausatz et de
Adèle née Fmütli à Corey

2. Röd Emma
celibataire
ménagère
originaire de Propraz, Corcelles & Mézières domiciliée à
Brenles née à
Dompierre le neuf octobre
mil huit cent quatre vingt huit fille de
Jules Röd et de
Jenny Elise née Corthily à Brenles

Comme témoins :
1. Prot Jules, agriculteur à Brenles
2. Crausatz Jules, agriculteur à Corey

Les publications ont eu lieu à Corey le 27, Brenles le 29,
Propraz le 30, Corcelles le 30 & Mézières le 29.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Corey, le 12 octobre 1917.

Pièces déposées :

1. acte de naissance de la fiancée
2. acte de publication de mariage
3. de Quercy, Propraz, Corcelles & Mézières Corey & Brenles
6. Promesse de mariage.

Les époux :

Jules Crausatz
Emma Crausatz

Les témoins :

Jules Röd
Jules Crausatz

L'officier de l'état civil :

Crausatz

Communiqué aux bureaux de l'état civil de Quercy, Propraz, Corcelles & Mézières

No 6.
Suillard
et
Cornamusat

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Suillard, Charles Edouard
Célibataire
médecin-chirurgien, docteur en médecine
originaire de Cramelan Dessous, 'Berne' domicilié à
Porrentruy né à
Porrentruy le dix huit mars

mil huit cent quatre vingt six — fils de
Suillard, Jules Emile, Fabriciant d'horlogerie et de
Mathilde nie Pellaton

2. Cornamusat, Rachel Esther
Célibataire
sans profession
originaire de Grey domiciliée à
Grey née à
Grey le dix octobre

mil huit cent quatre vingt huit — fille de
Cornamusat, Fritz, Préfet, du district de Porrentruy et de
Hélène nie Garillet à Grey

Comme témoins : } 1. Jacottet Henri, chef d'ici Grey
2. Suillard Emile fabricant à Porrentruy

Les publications ont eu lieu à Porrentruy le vingt un octobre 1917.
Grey le vingt un & Cramelan le vingt deux octobre 1917.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grey le 26 novembre 1917.

Pièces déposées :

- 1. Certificat de publication & autorisation de célébrer le mariage à Porrentruy
 - 2. acte de publication de mariage à Porrentruy
 - 2. acte de publication de mariage à Grey
 - 3. acte de publication de mariage à Cramelan
- Communiqué au bureau de l'état civil de Cramelan-Dessous le 26 novembre 1917

Les époux :

Ch. Edouard Suillard
Rachel Suillard

Les témoins :

H. Jacottet
J. Suillard

L'officier de l'état civil :

C. Cransdorf

Certificat de clôture.

Le numéro 6 à la page 12 est celui de la dernière inscription de l'année mil neuf cent dix-sept. Les doubles du présent registre sont conformes, ce que nous certifions.

Grey, le 2 janvier 1918.
L'officier de l'état civil :
C. Cransdorf

Un double a été remis le 4 janvier 1918 à l'autorité cantonale.
L'officier de l'état civil :
C. Cransdorf
Grey, le 4 janvier 1918.

In le 22 janvier 1918
Le Maire
F. Cornamusat

N^o 1.
 Estoppey
 et
 Mütsch.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Estoppey Constant
 Célibataire,
 Agriculteur,
 originaire de Érey domicilié à
Granges sous Érey né à
Granges sous Érey le quatorze avril
 mil huit cent quatre vingt quatre fils de
 François Estoppey, décédé et de
 Cécile, nie Cornamusaz, à Granges sous Érey.

2. Mütsch Olga - Cécile - Emma
 Célibataire,
 Ménagère,
 originaire de Lussery domiciliée à
Granges sous Érey née à
Kaudanne, St Pierre 5, le neuf février
 mil huit cent quatre-vingt quatorze fille de
 Charles-Joseph Mütsch, décédé et de
 Louisa, nie Estoppey, à Granges sous Érey.

Comme témoins :
 1. Oscar Chatelanat agriculteur à Granges sous Érey
 2. Paul Jaquet agriculteur à Granges sous Érey.

Les publications ont eu lieu à Érey le 24 et à Lussery
 le 26 avril 1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Érey, le 10 mai 1918
 dix mai mil neuf cent dix-huit.

Pièces déposées :

Extrait de naissance des fiancés
 Promesse de mariage.
 Notes de publication
 de Érey et Lussery.

Les époux :

Constant Estoppey
Olga Estoppey Mütsch

Les témoins :

Oscar Chatelanat
Paul Jaquet

Communiqué à l'état civil
 de La Sarraz.

L'officier de l'état civil :
E^o Trausaz

N^o 2.
Hirschi
et
Fivian

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Hirschi Gottfried
Célibataire,
Agriculteur,
originaire de Schangnan, domicilié à
Granges sous Grey, né à
Courtaman le douze avril
mil huitcent soixante-trois fils de
Mathias Hirschi et de
Verena, née Gerber les deux décédés.

2. Fivian Johanna
Célibataire,
Ménagère,
originaire de König, domiciliée à
Granges sous Grey née à
Seedorf in Wiler le dix sept janvier
mil huitcent quatre-vingt-sept fille de
Arnold Fivian et de
Margaritha née Schori, à Recherswil.

Comme témoins : } 1. Dupuis Benjamin agriculteur à Grey
2. Cornamusaz Alfred agriculteur à Grey.

Les publications ont eu lieu à Grey le 3, à Schangnan
le 4 et à König le 4 juillet 1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grey, le dix neuf juillet mil neuf
cent dix-huit

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés.
Promesse de mariage,
Actes de publication de mariage de Grey Schangnan et König.

Les époux :

Gottfried Hirschi
Frau Johanna Hirschi geb. Fivian

Les témoins :

Benjamin Dupuis
Cornamusaz Alfred

L'officier de l'état civil :

Car Cransaz

Communiqué aux Etats Civils de Schangnan et König.

Registre des mariages A.

N^o 3.
Roulet
et
Crausaz.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Roulet William - Aephonse,
Célibataire,
Agriculteur,
originaire de Echichens et La Sagne (Leuchâtel) domicilié à Echichens, né à Echichens le treize octobre mil huit-cent nonante-deux fils de Constant-Henri Roulet, facteur postal et de Marie-Louise, née Blanchoud à Echichens.

2. Crausaz, Lucie-Elise-Emma,
Célibataire,
Ménagère,
originaire de Trey, domiciliée à Trey, née à Trey le vingt et un août mil huit-cent nonante-trois fille de Aephonse-Emile Crausaz, quinquet à Trey et de Emma née De Crausaz, décédée.

Comme témoins :
1. Roulet Numa-Carl, Correspondant Bâle
2. Cornamusaz Julia ménagère Trey

Les publications ont eu lieu à Echichens le trente et un juillet à La Sagne et à Trey le premier août mil neuf-cent dix-huit.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trey, le sept septembre mil neuf-cent dix-huit.

Pièces déposées :
Certificat de publication.

Les époux :

Roulet W.
Roulet Lucie

Les témoins :

W Roulet
J Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

Cas Crausaz.

Communiqué aux bureaux d'état civil de Yfflens le Château et La Sagne.

Imprimerie Vaudouise, Lausanne, 2000 f. d.

à la 16. 3. 19
le Préfet
Cornamusaz

Certificat de clôture.

Le numéro 3 à la page 15 est celui de la dernière inscription de l'année mil neuf-cent dix-huit. Le double du présent registre est conforme, ce que nous certifions.

Trey, 31 décembre 1918.
L'officier de l'état civil,
Cas Crausaz.

Le double a été remis le 3 janvier 1919 à l'autorité cantonale.
L'officier de l'état civil,
Cas Crausaz.

N^o 1.
Goumaz
et
Léchaire

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Goumaz Ernest,
Célibataire,
Agriculteur,
originaire de Sédécilles et Rossens domicilié à
Trey né à
Romont le vingt-neuf janvier
mil huit cent quatre-vingt-huit fils de
Goumaz Eugénie, fille elle-même de Jules-César et de
à Romont.

2. Léchaire Ida
Célibataire,
Ménagère,
originaire de Lovattens domiciliée à
Trey née à
Lovattens le quinze mai
mil huit cent quatre-vingt-seize fille de
Jacques-Daniel Léchaire et de
Adèle née Jaquier à Lovattens

Comme témoins :
1. Fagot René Instituteur à Trey
2. Gavillet Eugénie, ménagère à Trey.

Les publications ont eu lieu à Trey le 25 à Lovattens
le 26 et à Sédécilles et Rossens le
27 septembre 1919.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trey le dix octobre mil neuf cent dix neuf

Pièces déposées :

- 1. acte de naissance du fiancé.
- 2. acte de naissance de la fiancée.
- 3. Promesse de mariage.
- 4. Certificats de publication
des Communes.

Trey,
Sédécilles,
Rossens
et Lovattens.
Communiqué aux Etats Civils
de Lucens et Villarsel.

Les époux :

Goumaz Ernest
Goumaz Ida

Les témoins :

Roque
Eug Gavillet

L'officier de l'état civil :

Ch. Crausaz.

Registre des mariages A.

N^o 2.
Estoppey
et
Goumaz

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Estoppey Alfred,
Célibataire,
Agriculteur,
originaire de Trey, domicilié à
Trey né à
Trey le douze octobre
mil huit cent nonante-huit fils de
Maurice-Emile Estoppey et de
Lyda, née Nicod à Trey.

2. Goumaz Clara Elise,
Célibataire,
Ménagère,
originaire de Sideilles domiciliée à
Sideilles née à
Sideilles le treize juillet
mil huit cent nonante-huit fille de
Charles Goumaz et de
Ida, née Nicollier à Sideilles.

Comme témoins :
1. Estoppey Louis Agriculteur à Trey
2. Schneider Berthe Piariste à Licrens.

Les publications ont eu lieu à Trey le 19 et à
Sideilles le 21 septembre 1919.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trey le dix-sept octobre mil neuf cent
(17 octobre 1919) dix-neuf.

Pièces déposées :

1. acte de naissance de la fiancée.
2. Promesse de mariage.
3. acte de Publication des
Communes.
Trey.
Sideilles.

Les époux :

Alfred Estoppey
Clara Estoppey.

Les témoins :

L. Estoppey
Berthe Schneider

L'officier de l'état civil :

Car Crausaz.

Certificat de clôture.

Le numéro deux à la page
des sept est celui de la
dernière inscription de l'année
mil neuf cent dix-neuf.
Le double du présent registre
est conforme, ce que nous
certifions.

Trey, le 31 décembre 1919.
L'officier de l'état civil,
Car Crausaz.

Le double a été adressé
le 9 janvier 1920 à
l'autorité cantonale.

Trey, le 9 janvier 1920.
Car Crausaz.

Communiqué au Bureau
de l'état civil à Villarzel.

Vu le 28 avril 1920
Le Bregh
F. Comaninos

No 1.
Cornut
et
Cornamusaz.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Cornut Aimé, _____
Célibataire, _____
Agriculteur, _____
originaire de Savigny _____ domicilié à
Crey, _____ né à
Crey _____ le vingt-trois mars _____
mil huit cent nonante-trois fils de
Rodolphe-Aimé Cornut _____ et de
Caroline née Chatelanat _____ à Crey.

2. Cornamusaz née Dupraz Marie-Angèle _____
veuve d'Alfred Cornamusaz dès le 4 décembre 1918
Ménagère _____
originaire de Crey _____ domiciliée à
Crey _____ née à
Middes C^{ton} de Fribourg le neuf juillet _____
mil huit cent nonante-sept fille de
Sévère Dupraz _____ et de
Marie-Albertine née Fragnières _____ à Middes.

Comme témoins : { 1. Cornut Aimé père, agriculteur à Crey
2. Stoppay Louis ^{d'abord} agriculteur à Crey.

Les publications ont eu lieu à Crey le trente et à Savigny le trente et un octobre mil neuf cent dix-neuf.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Crey, le neuf janvier mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

1. Promesse de mariage.
2. Acte de publication de Crey.
3. Acte de publication de Savigny.

Les époux :

Aimé Cornut,
Angèle Cornut.

Les témoins :

Cornut Aimé
Louis Stoppay

L'officier de l'état civil :

Car Cornusaz.

Communiqué au bureau de l'état civil à Savigny.

Registre des mariages A.

No 2.
Seyregnet
et
Caillet.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Seyregnet Alfred,
Célibataire,
Agriculteur,
originaire de Molondin, domicilié à
Sédeilles né à
Cussy (Canton de Fribourg) le dix-huit février
mil huit cent quatre-vingt douze fils de
Denis Seyregnet et de
Constance-Rouise née Jaquier à Sédeilles.

2. Caillet Jeanne-Marguerite,
Célibataire,
Ménagère,
originaire de Trey et de Maracon domiciliée à
Trey née à
Trey le six mai
mil huit cent quatre-vingt quinze fille de
Henri Caillet et de
Marie-Louise née Caillet à Trey.

Comme témoins :
1. Marsang Félix Employé. Reims.
2. Marsang, née Caillet Adrienne. Reims.

Les publications ont eu lieu à Trey le 9 avril 1920,
Sédeilles le 10 avril 1920, Maracon le 10 avril 1920
et à Molondin le 12 avril 1920.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trey, le vingt neuf mai mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

Certificat de publication
de Tillargel du 29 avril 1920.

Les époux :

Alfred Seyregnet Caillet
Marguerite Caillet
Seyregnet

Les témoins :

Alexis Marsang
Marsang

L'officier de l'état civil :

Car Trausay

Approuvé la ratification
au nom de
Caillet.

L'atteste : Car Trausay
Trey, 29 mai 1920.

Communiqué aux États-Civils
de Donneloye, Tillargel,
et Salzigieux.

N^o 3.
Salomon
Peytregnet.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Salomon Ernest Henri,
Célibataire,
Agriculteur,
originaire de Orbe et Genève, domicilié à
Crey, né à
Villars - Pramard le vingt cinq
juin mil huit cent vingt quatre fils de
Leopold Salomon et de
Leonie née Cosendai à Crey.

2. Peytregnet Berthe,
Célibataire,
Ménagère,
originaire de Hollondins, domiciliée à
Sédeilles, née à
Lussy (Ch. & Fribourg) le deux février
mil huit cent quatre vingt huit, fille de
Denis Peytregnet et de
Constance Louise née Jaquier à Sédeilles.

Comme témoins :
1. Peytregnet Alfred, agriculteur à Crey.
2. Peytregnet Marguerite à Crey.

Les publications ont eu lieu à Crey le 22, Orbe et
Sédeilles le 23, Hollondin le 24 et Genève le
25 mai 1920.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Crey, le neuf juillet mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

acte de naissance du fiancé.
acte de naissance de la fiancée.
actes de publication de
mariage à Crey, Orbe,
Sédeilles, Hollondin, et
Genève.
promesse de mariage.

Les époux :

Ernest Salomon.
Berthe Salomon.

Les témoins :

Alfred Peytregnet
Marguerite Peytregnet

L'officier de l'état civil :

Car Crausaz.

Communiqué aux Etats Civils
Orbe, Genève et Vevey
Hollondin.

Val le 24 juin 1921
Le Préfet
J. Cornamusaz

Certificat de clôture.

Le n^o 3 de la page 20 est
celui de la dernière inscription
de l'année mil neuf cent vingt
ce que nous certifions. Le double
du présent registre est en forme
Crey, 3 janvier 1921
L'officier de l'état civil,
Car Crausaz.

Le double a été adressé le
4 janvier 1921 au Service
de Justice et Police.
Crey, 4 janvier 1921.
Car Crausaz.

Registre des mariages A.

Form. 3.

No 1.
Fague
et
Peytregnet.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Fague Alfred,
Célibataire,
Agriculteur,
originaire de Trey, domicilié à
Trey, né à
Trey le premier juillet
mil huit cent huitante-six fils de
Luile Fague et de
Justine, née Cestlignes, décédée.

2. Peytregnet Hermance,
Célibataire,
Ménagère,
originaire de Molondin, domiciliée à
Sédeilles, née à
Lussy (Fribourg) le vingt-un juin
mil huit cent nonante fille de
Denis Peytregnet et de
Constance-Rouze, née Jaquier, à Sédeilles.

Comme témoins :
1. Fague Aimé, agriculteur à Trey
2. Peytregnet Alfred, agriculteur à Trey.

Les publications ont eu lieu à Trey le 25 novembre
à Molondin et Sédeilles le 27 novem-
bre 1921.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trey, le vingt décembre mil neuf cent vingt-un.
20 décembre 1921.

Pièces déposées :

Acte de naissance de la fiancée,
Promesse de mariage
Actes de publication de
Sédeilles, Molondin et
Trey.

Les époux :

Alfred Fague
Hermance Fague

Les témoins :

Aimé Fague
Alfred Peytregnet.

L'officier de l'état civil :
Car Cransac.

Communiqué aux Bureaux d'Etat
Civil de Villazel et
Molondin.

Certificat de clôture.

Ce No 1. de la page 21
est celui de la dernière ins-
cription de l'année mil
neuf cent vingt-un.

Trey, 3 janvier 1922.

L'officier de l'état civil,
Car Cransac.

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 2000 f. d.

Vu le 29. I. 1922
Le Préfet
J. Cornamusier

N° 1.
Estoppey
et
Rossier.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Estoppey Louis,
Célibataire,
Agriculteur,
originaire de Crey, domicilié à
Crey né à
Crey le vingt novembre
mil huit cent nonante-quatre fils de

Alcide Estoppey et de
Lina, née Caedemann à Crey.

2. Rossier Marguerite-Violette,
Célibataire,
Chocolatière,
originaire de Montagny les Monts, Mannens et Grandivaz domiciliée à
Crey, née à
Orbe le trente juillet
mil neuf cent un fille de

Pierre Constantin Rossier et de
Adèle Césarine, née Dumoulin à Grenoble.

Comme témoins : } 1. Rossier Constant Chocolater, Grenoble
2. Estoppey Jules Agriculteur, Curtelles.

Les publications ont eu lieu à Crey le 29 avril, à
Mannens et Montagny les Monts le 3 mai 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Crey, le neuf juin mil neuf cent vingt-deux.

Certificat de clôture.

Ce N° 1 à la page 22 est celui de la dernière inscription de l'année mil neuf cent vingt-deux.

Tuy, 6 janvier 1923.
L'officier de l'état civil,
E. Grandjean.

Pièces déposées :

Acte de naissance de la fiancée.
Promesse de mariage.
Acte de publication à Crey
idem à Mannens
idem à Montagny les Monts.

Les époux :

Estoppey Louis
Rossier V. Estoppey

Les témoins :

Rossier
Estoppey Jules

L'officier de l'état civil :

E. Grandjean

Communiqué à l'état civil à
Mannens et Montagny les
Monts.

15 avril 1923
J. Grandjean
E. Grandjean

Registre des mariages A.

Form. 3.

No 1.
Chatelanat
et
Cornamusaz.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chatelanat Robert - Alois,
Célibataire,
Agriculteur,
originaire de Moudon et Dompierre domicilié à
Fanges sous Trey né à
Fanges sous Trey le six janvier
mil neuf cent deux fils de

Alois Chatelanat et de
Marthe née Estoppey à Fanges sous Trey

2. Cornamusaz Lucile - Marguerite,
Célibataire,
Couturière,
originaire de Trey domiciliée à
Trey née à
Trey le trente mai
mil neuf cent trois fille de

Lucile Cornamusaz et de
Alexandrin, dite Léba, née Estoppey, à Trey.

Comme témoins : 1. Estoppey Georges,
2. Caillet Sophie.

Les publications ont eu lieu à Trey le 25 septembre, à
Moudon et à Dompierre le 27 septembre
1923.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trey, le onze octobre mil neuf cent vingt-trois

Pièces déposées :

Promesse de mariage
Acte de publication
Moudon et Lucens.

Les époux :

Robert Chatelanat
Marguerite Chatelanat

Les témoins :

Estoppey Georges
Sophie Caillet

L'officier de l'état civil :

Carl Crausaz.

Communiqué aux Etats Civils
Moudon et Lucens.

Certificat de clôture.

Le N° 1 à la page
23 est celui de la
dernière inscription
de mil neuf cent
vingt-trois.

L'officier de l'état civil,
Carl Crausaz
Trey, 3 janvier 1924.

Vu le 27.5.24
Le Préfet
F. Cornamusaz

N^o 1.
Jaquet
et
Vullièrne.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jaquet Adrien-Edouard
Célibataire,
Agriculteur,

originaire des Granges et Vesin domicilié à
Granges sous Trey né à
Granges sous Trey le sept novembre

mil huit cent nonante-trois fils de
Jaquet Jules-Henri, à Granges sous Trey et de
Lina, née Jaggi, décédée.

2. Vullièrne, née Dufey, Chérise,
Veuve de Vullièrne Ferdinand usé le 30 octobre 1918.
Serriste.

originaire de Bellerive domiciliée à
Marnand, née à
Tassel le dix-huit juin

mil huit cent quatre-vingt onze fille de
Dufey Jean-Louis, Charron et de
Léonie, née Firay, à Marnand.

Comme témoins : 1. Darbey François employé C. F. F. Henniez
2. Darbey Mathilde Henniez.

Les publications ont eu lieu à Trey le 7 mars, Marnand
et Granges et Vesin le 9 mars et Bellerive
de 10 mars 1924.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trey, le vingt-huit mars mil neuf cent vingt quatre.

Pièces déposées :

acte de mariage et la fiancé
acte et acte de Vullièrne Ferdinand,
Promesse de mariage
4 actes de publication,
Trey, Marnand, Granges et
Vesin et Bellerive.

Les époux :

Adrien Jaquet,
Chérise Jaquet

Les témoins :

Darbey François
Darbey Mathilde

L'officier de l'état civil :

Carl Crausaz

Communiqué à l'Etat Civil
à Dumont, Constantine
et Granges.

Registre des mariages A.

No 21.
Cornamusaz

et
Dutoit.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Cornamusaz François - Lucile
Célibataire
Agriculteur
originaire de Grey domicilié à Grey
né à Signaux le vingt-un août mil huit cent nonante-neuf fils de

Arnold Frédéric Cornamusaz et de Cécile Hélène, née Wist à Grey

2. Dutoit Marie-Henriette,
Célibataire,
Ménagère,
originaire de Moudon et Charannes sur Moudon domiciliée à Grey née à Blaulmes le seize mars mil neuf cent fille de

Louis Jean Daniel Dutoit et de Misse Eugénie, née Viquerat vicés.

Comme témoins :
1. Crausaz Julien, Cantonnier, à Grey.
2. Schafroth Fritz, Agriculteur, à Grey.

Les publications ont eu lieu à Grey le 12 mars et à Moudon et Charannes le 14 mars 1924.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grey, le onze avril mil neuf cent vingt quatre

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés.
Procès de mariage
Trois actes de publications de mariage. Moudon, Charannes et Grey.

Les époux :

François Cornamusaz.
Henriette Cornamusaz

Les témoins :

Julien Crausaz
Fritz Schafroth

L'officier de l'état civil :

Carl Crausaz.

Communiqué à l'Etat-Civil de Moudon.

Certificat de clôture.

Le numéro sous ce mariage est celui de la dernière inscription de l'année mil neuf cent vingt-quatre. Le volume en présent registre est conforme.

Grey, 3 janvier 1925.

L'officier de l'Etat-Civil
Carl Crausaz

Julie 31 mai 1925
Le Préfet
F. Cornamusaz

N° 1.
Cornamusaz
et
Bersier.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Cornamusaz Marcel
Célibataire,
Agriculteur,
originaire de Trey domicilié à
Trey né à
Trey le vingt-deux janvier
mil huit cent nonante sept fils de

Cornamusaz Henri
Mortense, née De Crousaz, à Trey et de

2. Bersier Rose Germaine,
Célibataire,
Sans profession,
originaire de Villarzel, Cully et Lusry domiciliée à
Villarzel, née à
Villarzel le sept janvier
mil huit cent nonante-trois fille de

Bersier Adrien et de
Jenny Marie Louise, née Dubrit, décédée.

Comme témoins :
1. Bersier Marcel Agriculteur à Villarzel
2. Cornamusaz Robert Agriculteur à Trey.

Les publications ont eu lieu à Villarzel et Trey le 27 janvier,
et à Cully et Lusry le 28 janvier 1925.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trey, le onze mars mil neuf cent vingt-cinq

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés,
Promesse de mariage,
Publications à Villarzel,
Trey, Cully et Lusry.

Les époux :

Marcel Cornamusaz
Germaine Cornamusaz

Les témoins :

Robert Cornamusaz
Marcel Bersier

L'officier de l'état civil :

Carl Croutaf

Communiqué aux Bureaux d'Etat
Civil à Villarzel, Cully
et Lusry.

Registre des mariages A.

N° 2.

Pahud
et
Cornut

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Pahud Gilbert Louis
célibataire
employé aux Grands Moulins
originaire de Oyens domicilié à
Granges né à
Corseix le deux mai
mil huit cent quatre vingt seize fils de
Rosine Pahud, décédée et de

2. Cornut Rachel
célibataire
ménagère
originaire de Parigny domiciliée à
Noroy née à
Noroy le vingt six mai
mil neuf cent cinq fille de
Rodolphe Aimé Cornut, décédé et de
Caroline née Châtelanot

Comme témoins :
1. Auguste De Frouzas, agriculteur à Grey
2. Emma Badout, ménagère à Grey

Les publications ont eu lieu à Granges & Grey le neuf mai
onze mai, à Parigny le dix mai, à Oyens
le onze mai, mil neuf cent vingt cinq.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Noroy le cinq juin mil neuf cent vingt cinq

Pièces déposées :

Acte de naissance des fiancés
Promesse de mariage
Publications à Granges
Grey, Oyens & Parigny

Les époux :

Gilbert Pahud
Rachel Pahud

Les témoins :

Auguste De Frouzas
Emma Badout

L'officier de l'état civil :

Carraud
separé N. suppl.

Communiqué aux Bureaux d'Etat
Civil de Granges, Parigny
& Oyens

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000

Certificat de Clôture.
Le N° 2 à la page 27
est celui de la dernière
inscription de l'année.
Le double du présent
registre est conforme.
L'atteste:
L'officier de l'état civil
Carl Cerandaz
Grey, 4 janvier 1926.

File 28.4.26
F. Cornu

N^o 1.
 RoCHAT
 et
 CERRIN.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. RoCHAT Auguste-Louis
 Célibataire,
 Agriculteur,
 originaire de Éclépens et Le Lieu, domicilié à
Granges sous Trey né à
Granges sous Trey le seize mai
mil neuf cent trois, fils de
Jules François RoCHAT, s'écrit et de
Louise, née Binggeli, à Granges sous Trey,

2. CERRIN Aloïs
 Célibataire,
 Sans profession,
 originaire de Granges, domiciliée à
Granges, née à
Granges le vingt décembre
mil neuf cent quatre fille de
Aoline-Aloïs CERRIN et de
à Granges.

Comme témoins : } 1. Jules Gosserel agriculteur, à Granges.
 } 2. Louis Gosserel employé C. F. R. à Grange.

Les publications ont eu lieu à Trey le 6 mai 1926,
Granges, Le Lieu et Éclépens le 8 mai 1926.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trey, le quatre juin mil neuf cent vingt-six.

Pièces déposées :
 Acte de naissance de la fiancée,
 Promesse de mariage.
 4 Certificats de publication
 et mariage.

Les époux :
Auguste RoCHAT
Aloïs RoCHAT.

Les témoins :
Jules Gosserel
Gosserel Louis.

L'officier de l'état civil :
Carl Crausaz

Communiqué à l'Etat Civil de
Granges, Éclépens (La Sauge)
et Le Lieu.

Certificat de Clôture.
 Le N^o 1 du folio 28 est
 la seule inscription et mil
 neuf cent vingt-six.
 Les folios 25 à 28 du
 double sont adressés ce
 jour au Service de justice
 et Police.
 L'atteste :
 L'officier de l'état civil
Carl Crausaz
Trey, 2 janvier 1927.

M. le 8. 16. 27
 Le Préfet
F. Lermann

Registre des mariages A.

N^o 1.
Magniaux
et
Pittet.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Magniaux Marcel Victor,
Célibataire,
Agriculteur,
originaire de Tucherens domicilié à
Trey né à
Trey le trente et un janvier
mil neuf cent cinq, fils de
Ernest Magniaux et de
Alice Louisa, née Martin tous deux décédés.

2. Pittet Irène Eugénie
Célibataire,
Ménagère,
originaire de Seigneux, domiciliée à
Seigneux, Evêché Cantons, née à
Seigneux le dix-sept septembre
mil neuf cent sept, fille de
Eugène Pittet et de
Rosa, née Durussel, à Seigneux.

Comme témoins :
1. Emil De Crausaz, Agriculteur à Trey.
2. Pittet Lucie, Ménagère à Trey.

Les publications ont eu lieu à Trey et Seigneux le
10 février et Tucherens le 11 février 1927.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trey, le vingt cinq février mil neuf
cent vingt sept.

Pièces déposées :

Acte de naissance et de fiancés
Autorisation et Contrat mariage
Promesse de mariage
3 actes de publication de
mariage.

Les époux :

Magniaux Marcel
Magniaux Irène

Les témoins :

De Crausaz Emil
Pittet Lucie

L'officier de l'état civil :

Carl Crausaz.

Communiqué à l'Etat Civil
à Villargel et Moudon.

N^o 2
 Hebischer
 et
 Bourgeois.

Par décision du 3 Juin 1944
 le Département de Justice et
 Police du Canton de Vaud a
 ordonné la certification de
 l'acte ci-contre en ce sens que
 les membres de la famille
 Hebischer sont originaires
 de S^t Antoine (Fribourg) et
 non de Cavel. -
 Fait le 6 Juin 1944
 L'officier de l'état civil:
 (Maurer)
 Communiqué au Département de
 Justice et Police, à l'état civil
 de S^t Antoine, Cavel et Bal-
 laigues le 6 Juin 1944.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Hebischer John, _____
 Célibataire, _____
 Agriculteur, _____
 originaire de Cavel (Fribourg) _____ domicilié à
 Trey, _____ né à
 Trey _____ le deux octobre _____
 mil huitcent nonante - sept _____ fils de

Justin Joseph Hebischer _____ et de
 Adeline Bertha, née Chatelanat, à Romont.

2. Bourgeois Alice, _____
 Célibataire, _____
 Ménagère, _____
 originaire de Ballaigues, _____ domiciliée à
 Trey, _____ née à
 Gressy (bas des Monts) le deux juillet _____
 mil neuf cent un, _____ fille de

Emile Edouard Bourgeois _____ et de
 Hline Henriette, née Zoller, à Gressy.

Comme témoins : } 1. Hebischer Joseph, Employé C.F. F. Romont
 } 2. Micouille Lucien, Agriculteur, Epautheyres.

Les publications ont eu lieu à Trey le 23 décembre, à
 Ballaigues et Cavel le 24 décembre 1946.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trey, le quatre mars mil neuf cent
 vingt-sept.

Pièces déposées :
 Actes de naissance du fiancé
 et de la fiancée.
 Promesse de mariage,
 3 publications et mariage.

Les époux :
 Hebischer John
 Hebischer Alice

Les témoins :
 Hebischer Joseph
 Emileu Merville

Communiqué à l'état civil
 à Ballaigues et Cavel.

L'officier de l'état civil :
 Carl Crausaz

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

Registre des mariages A.

N^o 3.
De Crousaz
et
Badoux

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. De Crousaz Auguste,
Célibataire,
Agriculteur,
originaire de Grey, domicilié à Grey,
né à Grey le douze décembre mil neuf cent cinq, fils de Charles De Crousaz et de Rosine, née Schneider, à Grey

2. Badoux Rose Emma,
Célibataire,
Ménagère,
originaire de Cremin, domiciliée à Grey, née à Lucens le sept septembre mil neuf cent cinq, fille de Adolphe Badoux et de Rosine, née Jaquier, à Lucens.

Comme témoins :
1. Oberli Ernst, Agriculteur, Fayerne
2. Badoux Berthe, Piariste, Lucens.

Les publications ont eu lieu à Grey le 16 et à Cremin le 17 février 1927.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Grey, le quinze mars mil neuf cent vingt-sept.

Pièces déposées :

acte de naissance de la fiancée,
Promesse de mariage,
Les 2 publications de mariage.

Les époux :

De Crousaz Auguste
De Crousaz Emma

Les témoins :

Ernst Oberli
Berthe Badoux

Communiqué à l'Etat Civil à Lucens.

L'officier de l'état civil :

Carl Crousaz

Certificat de clôture.

Le N^o trois à la page 31 est celui de la dernière inscription de mil neuf cent vingt-sept.

Ce double est conforme.

L'atteste :

L'officier de l'Etat Civil :

Carl Crousaz

Grey, 3 janvier 1928.

Vu le 21.7.28
Le Préfet
F. Cornamusaz

N° 1.
Estoppey
et
Badoux.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Estoppey César
Célibataire,
Agriculteur,
originaire de Trey domicilié à
Trey né à
Trey le premier octobre

mil huit cent quatre vingt dix-neuf fils de
Maurice Emile Estoppey et de
Lyda, née Nicod à Trey.

2. Badoux Rose-Marguerite
Célibataire,
Ménagère,

originaire de Cremin domiciliée à
Franges sous Trey née à
Franges sous Trey le trente-un mai

mil neuf cent sept fille de
Henri Constant Badoux et de
Sophie, née Crausaz à Franges sous Trey.

Comme témoins :
1. Estoppey Louis Agriculteur à Trey
2. Badoux Georges Agriculteur à Franges sous Trey.

Les publications ont eu lieu à Trey le 23 janvier et
à Cremin le 25 janvier 1928.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trey, le vingt quatre février
mil neuf cent vingt-huit.

Pièces déposées :
Promesse et mariage.
Actes et publication
Cremin et Trey.

Les époux :
César Estoppey
Marguerite Estoppey

Les témoins :
R. Estoppey
G. Badoux

Communiqué à l'état civil
à Lucens.

L'officier de l'état civil :
Carl Crausaz

Registre des mariages A.

N^o 2.
Cornamusaz
et
Krieger.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Cornamusaz Jules Oscar,
Célibataire
Agriculteur
originaire de Trey domicilié à
Trey né à
Trey le vingt-neuf mars
mil neuf cent six, fils de
Luile Cornamusaz et de
Alexandrine, née Estoppey, à Trey.

2. Krieger Marie,
Célibataire
Ménagère
originaire de Romont domiciliée à
Trey née à
Pierrondavaux le trente septembre
mil neuf cent sept, fille de
Paul Krieger et de
Elise, née Badoud, à Pierrondavaux.

Comme témoins :
1. Chateaufort Robert Agriculteur à Panges, Trey
2. Cornamusaz Jean Agriculteur Brit, mi Panges.

Les publications ont eu lieu à Trey le 25 août et
à Romont le 27 août 1928.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trey, le quatorze septembre
mil neuf cent vingt-huit.

Pièces déposées :

Acte de naissance de la fiancée,
Promesse de mariage.
Actes de publication Romont
et Trey.

Les époux :

Cornamusaz Oscar
Marie Krieger
Marie Cornamusaz

Les témoins :

Chateaufort Robert
Cornamusaz Jean

Communiqué à l'Etat Civil
à Romont.

L'officier de l'état civil :
Carl Crausaz

N^o 3.
Fonjallaz
et
Pages.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Fonjallaz Charles Eugène,
Célibataire,
Vigneron
originaire de Lutry et Spesses domicilié à
Spesses né à
Spesses le vingt-huit Septembre
mil huit cent nonante-quatre, fils de
Fritz Fonjallaz et de
Alice née Pages, les deux décédés.

2. Pages Louise,
Célibataire,
Ménagère,
originaire de Trey, domiciliée à
Trey, née à
Trey le vingt-six avril
mil neuf cent sept fille de
Constant Pages et de
Emma, née Fague, les deux à Trey.

Comme témoins :
1. De Crivisaz Auguste, Agriculteur à Trey
2. Schaproth Fritz, Agriculteur à Trey.

Les publications ont eu lieu à Spesses le 28, à Lutry
le 29 et à Trey le 30 octobre 1928.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trey, le vingt-trois novembre mil neuf
cent-vingt-huit.

Pièces déposées :
Certificat de publication.

Les époux :

Ch. Fonjallaz
L^{re} Pages
L^{re} Fonjallaz
Les témoins :

De Crivisaz Auguste
Schaproth Fritz

L'officier de l'état civil :

Carl Cransberg

Communiqué aux Etat. C. v. b.
de Cully et Lutry.

Registre des mariages A.

Form. 3.

N^o 4
Tellaux
Cousin^{et}

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Tellaux Emile,
Célibataire
Instituteur,
originaire de Pomy, domicilié à
Trey, né à
Lausanne le vingt-neuf octobre
mil neuf cent cinq, fils de
Ernest Tellaux et de
Mise-Marie, née Grobety, les deux décédés.

2. Cousin Marcelle-Laure,
Célibataire,
Institutrice,
originaire de Concise et Corcelles (Vaud), domiciliée à
aux Cavernes, née à
Chabag (Bessarabie) le dix-sept mai
mil neuf cent six, fille de
Ernest Gabriel Cousin, décédé et de
Laure Augusta, née Berger, à Lausanne.

Comme témoins :
1. Henri Baillet, maître-mémbris à Trey
2. Adolphe Crausaz, Agriculteur à Trey.

Les publications ont eu lieu à Trey et Concise le 6 décembre,
Corcelles, les Cavernes et Pomy le 7 décembre
1928.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Trey, le vingt-un décembre mil neuf
cent vingt-huit.

Pièces déposées :

Acte de naissance du fiancé.
Acte de naissance de la fiancée.
Traduction du dit acte.
Promesse de mariage.
Actes de publication Trey
Concise, Corcelles, Les Cavernes
et Pomy.

Les époux :

Emile Tellaux

Les témoins :

Henri Baillet
Adolphe Crausaz

L'officier de l'état civil :

Carl Crausaz

Certificat de clôture
page 36.

N°

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

Certificat et clôture.

L'inscription portant le n° 4 à la page 35 est la dernière de ce volume n° III. La suite se trouve dans le volume n° IV qui commence par le n° 1 de l'année 1929. Au 31 décembre 1928, prend fin l'ordonnance fédérale du 25 février 1920 qui est remplacée par l'ordonnance fédérale du 18 mai 1928.

La clôture de ce Registre et l'ouverture d'un nouveau sont dictées par les nouvelles prescriptions.

Trey, le 3 janvier 1929.
L'officier de l'état civil:
L. Crausaz.



Le double du présent registre, folios 29 à 36, a été adressé le 7 janvier 1929 au Département de Justice et Police.

Publ. 15. V. 29
Le Préfet
F. Commanche

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

1.

originaire de

domicilié à

né à

le

mil cent

fils de

et de

2.

originaire de

domiciliée à

née à

le

mil cent

fille de

et de

Comme témoins : } 1.
 } 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

N°

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

Certificat et clôture.

L'inscription portant le n° 4 à la page 35 est la dernière de ce volume n° III. La suite se trouve dans le volume n° IV qui commence par le n° 1 de l'année 1929. Au 31 décembre 1928, prend fin l'ordonnance fédérale du 25 février 1920 qui est remplacée par l'ordonnance fédérale du 18 mai 1928.

La clôture de ce Registre et l'ouverture d'un nouveau sont dictées par les nouvelles prescriptions.

Trey, le 3 janvier 1929.
L'officier de l'état civil:
E. Crausaz.



Le double du présent registre, folios 29 à 36, a été adressé le 7 janvier 1929 au Département de Justice et Police.

Publ. 15. V. 29
le Préfet
F. Commanche

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

1.

originaire de

domicilié à

né à

le

mil cent

fil de

et de

2.

originaire de

domiciliée à

née à

le

mil cent

fille de

et de

Comme témoins : } 1.
2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

A

B

C

D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

11

11

11

11

B
C
D

E
F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

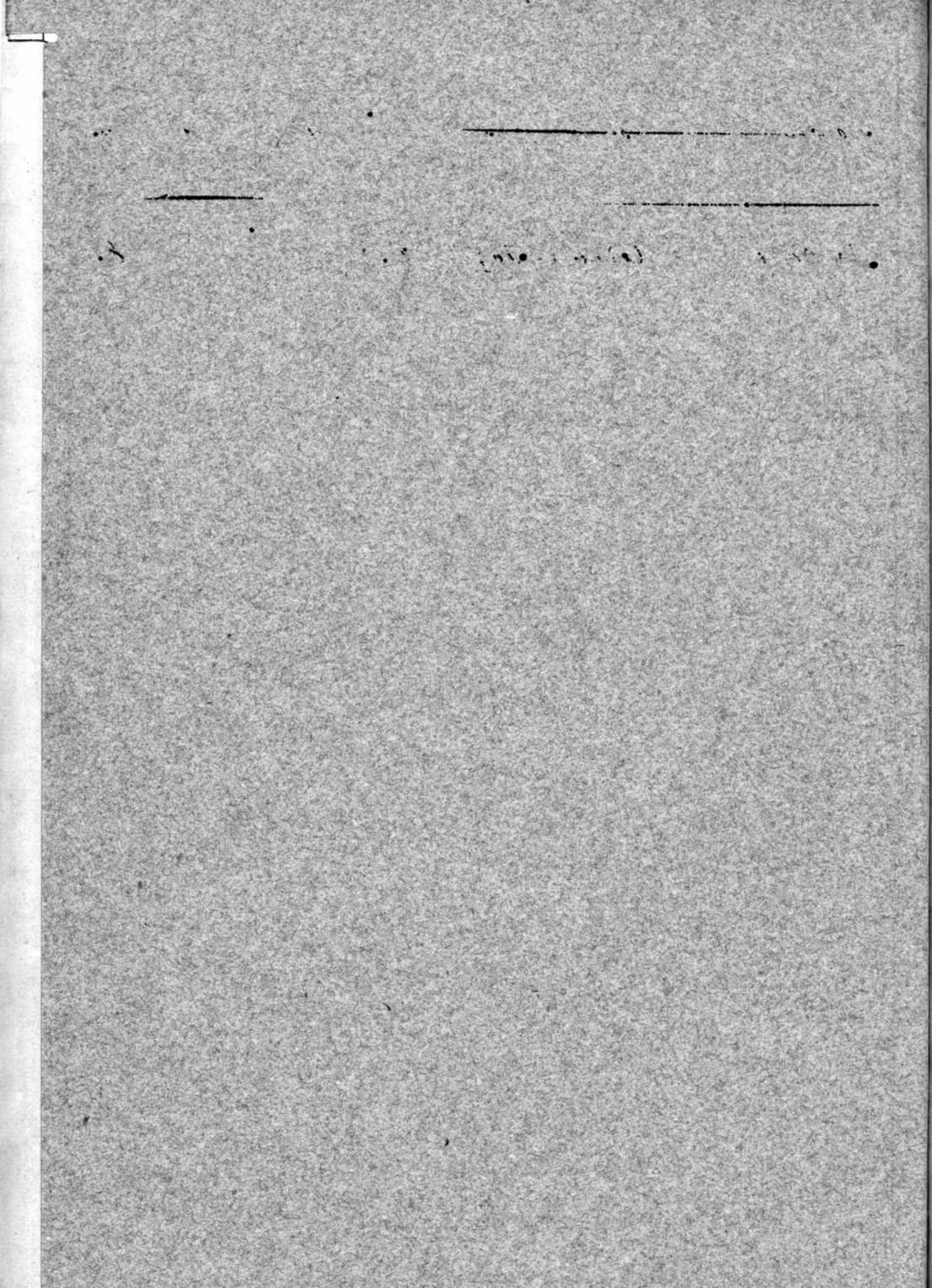
V

W

X

Y

Z



| Nom | Prénoms | Origine | Page |
|--------------------|-----------------------------------|------------------------------------|------|
| Borcard | Louise François n°2 | Le Châtelard (Montreux) | 8. |
| Borcard | et Cornamusaz Élise dite Lucie | 2. | 8. |

B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

C
D

E
F

G
H

J
K

L
M

N
O

P
Q

R
S

T
U

V
W

X
Y

Z

C

D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Handwritten notes on the left side of the page, including a vertical list of items and several lines of text.

Handwritten notes on the right side of the page, featuring a table with horizontal lines and several paragraphs of text.

| Nom | Prénoms | Origine | Page |
|-----------------------------------|---|--------------------------------|----------------|
| Crot et Duray | Edouard Henri, et Pierre | 4. Riess Savigny | 5. |
| Cornamusaz et Pottet | Ernest | 4. Grey | 7. |
| Cornamusaz | Thérèse Esther | Grey et Maracou | 10. |
| Cornamusaz Rod. | Jules César | 5 Grey | 11. |
| Cornamusaz | Thérèse Esther | Grey | 12. |
| Cornamusaz | Thérèse Suzanne | Grey | 3 |
| Cornamusaz | Simone Blanche | Grey | 2 |
| Cornamusaz | Lucie Hise-Emma | Grey | 15 |
| Cornut et Cornamusaz | Alme - Marie Angèle | 1. Savigny F. | 18 |
| Cornamusaz | Marie Eugène | Grey | 18. |
| Cornut | Marguerite | Grey et Maracou | 19. |
| Châtelan et Cornamusaz | Robert - Alois. Marie Marguerite | Bloudon - Compiègne | 23. |
| Cornamusaz et Dutoit | François Louis | 25 Grey F. | 25. |
| Cornamusaz - Berdier | Marcel | 1 Grey F. | 26. |
| Cornamusaz et | Krieger. Jules Oscar | 25 F. | 33 |
| Cornamusaz et | Dupraz. Alfred | 3. F. | 9. |

C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Nom

Prénoms

Origine

Page

C

MS. A. 20000000

D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

12

13

14

15

16

E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is faint and difficult to decipher but appears to be organized into several lines or paragraphs.

| Nom | Prénoms | Origine | Page |
|------------------|--|-------------------|------------|
| <i>Estopprey</i> | <i>Grüning² Fritz¹ Charles</i> | <i>N° 1. Grey</i> | <i>1.</i> |
| <i>Estopprey</i> | <i>et Mütsch Constant</i> | <i>1. Grey</i> | <i>13.</i> |
| <i>Estopprey</i> | <i>et Goumaz Alfred</i> | <i>2. Grey</i> | <i>17.</i> |
| <i>Estopprey</i> | <i>et Pottier Louis</i> | <i>1. Grey</i> | <i>22.</i> |
| <i>Estopprey</i> | <i>- Badoux César</i> | <i>N° 1.</i> | <i>32.</i> |

E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

10
11
12
13

14
15
16

17
18

19
~~20~~
21
22
23

| Nom | Prénoms | Origine | Page |
|---------------------|----------------|-------------|------|
| Fague et Caillet | Charles - René | 4. Gey. | 10 |
| Livian | Johanna | 1. König | 14 |
| Fague et Peytregnet | Aeped. | 1. Gey | 21 |
| Foyallaz et | Foges Loubet | 3. | 34 |

F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

Handwritten notes in the top left corner, including a small diagram with dots and lines.

Handwritten notes in the top right corner, including a diagram with horizontal lines and arrows.

Handwritten notes on the left side of the page.

Handwritten notes in the center of the page.

Handwritten notes in the top right area, below the first set of notes.

| Nom | Prénoms | Origine | Page |
|---------------------|---|--|----------|
| Guillard | César Auguste | 2 ^o 2 ^o Bess Séailles et Rossens | 21 16 |
| Goumay | Léchaire Auguste | Séailles | 17. |
| Goumay | Elise | | |
| Guillard et | Cornamusay <small>armée clement</small> | 2. | 2 |
| Goumay et | Léchaire | 1. | 16. |

G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Nom

Prénoms

Origine

Page

G

MS. A. 100000000

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

| Nom | Prénoms | Origine | Page |
|---------------------|--------------------------------|--------------------------------------|----------------|
| Suillard | Charlet Édouard | 6. Gramdan-Dessous/Strunf | 12. |
| Jaquet et Yvonne | | 4. Ganges de Vesin. | 24. |
| Guillard | et Cornamusay Rochel Esther | 6. F | 12. |

J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

[Faint, illegible handwritten text]

L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

| Nom | Prénoms | Origine | Page |
|--|--|--|-----------|
| Lavanchy Lechaire | de Cornamusay Julia Ida | Forêt de Savigny Courtenay | 3. 16. |
| Lavanchy | de Cornamusay Rachel Antoinette Eugénie | 3. | F 3. |

L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Handwritten text, possibly a signature or title, located at the top of the page. The text is written in a cursive script and is partially obscured by horizontal lines. The word "التن" is visible on the right side of the top line.

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

10

11

12

| Nom | Prénoms | Origine | Page |
|---------------------|---------------------------|---------|------|
| Seyregnet et Callet | Jeanne Marguerite N° 2 | Malouin | 19. |
| Pahud et Cornu | Gilbert Louis 2 | Ogens | 27. |
| Tellaux | et Cousin. 4 | | 35 |

P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

.....

R
S
T
U
V
X
Y
Z

11. ~~_____~~ _____
12. _____
13. _____

S

T

U

V

X

Y

Z

S
T
U
V
X
Y
Z

T
U
V
X
Y
Z

T

U

V

X

Y

Z

U
V
X
Y
Z

U

V

X

Y

Z

V
X
Y
Z

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header, which is mostly illegible due to blurring and noise. It appears to consist of several lines of text.



X
Y
Z

X
Y
Z

